

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023
A 19H00 A L'HÔTEL DE VILLE
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Pascale AUGUET OTTAVY, Corine GUIGNON, Karine CACHELEUX, Pascal MONTLAHUC, Nicolas BAGNIS, Christiane TANZI, Sandrine BUIRON, Philippe VERCHER, Timothée KOENIG, Marie MEYER, Michel REZK, Céline PELLISSIER, Jean-Christophe CHAUTARD

Absents excusés : Laurent DENIS (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Corine GUIGNON (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Cécile AUTRAN (pouvoir à Pascal MONTLAHUC)

Absents : Isabelle DERBES

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET OTTAVY

PRESENTS :	16	VOTANTS :	21
-------------------	-----------	------------------	-----------

1/ Le procès-verbal du 23 janvier 2023 **est adopté à l'unanimité.**

Madame Pascale AUGUET OTTAVY est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1/ *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2023*

FINANCES

2/ *Débat d'Orientation Budgétaire*

3/ *Subvention exceptionnelle association Convoi de la Liberté*

ADMINISTRATION GENERALE

4/ *Remboursement transport scolaire erratum*

5/ *Remboursement facture d'eau*

6/ *Nomination d'une impasse chemin de Dayan*

7/ *Signature d'une convention pour examens psychotechniques*

8/ *Signature d'une convention tripartite remise en état pistes DFCI*

9/ *Avenant à la convention de coordination police municipale/gendarmerie*

2/ Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire rappelle en introduction que le conseil municipal doit constater que le débat d'orientation budgétaire s'est bien tenu en indiquant qu'il n'y a pas lieu de procéder à un vote.

Jean-Luc ANTONINI présente le document qui confirme le redressement de la commune durant l'exercice 2022. Il tient à remercier le secrétariat général et le service comptable de la qualité du travail réalisé. Il précise que le rapport d'orientation budgétaire permet de faire le bilan de l'exercice 2022 tout en évoquant les perspectives de 2023. Les graphiques qui jalonnent ce document sont très évocateurs. Malgré un contexte macro-économique incertain du fait de la guerre en Ukraine qui a entraîné une forte inflation, les finances de la commune de Callian connaissent une embellie.

A) Section de fonctionnement

Jean-Luc ANTONINI indique que tous les ratios financiers se sont fortement améliorés ; ainsi l'excédent cumulé de fonctionnement atteint 1 097 375 €.

Il poursuit son exposé en mettant en avant les principaux indicateurs :

- La commune a bénéficié d'une aide de l'Etat « Filet inflation » de 43 675 €
- Les dotations de l'Etat et notamment la DGF continuent de baisser de façon vertigineuse passant de 311 008 € en 2015 à 132 512 € en 2022. Heureusement, cette perte est compensée en partie par des recettes locatives, notamment la ferme photovoltaïque pour 148 000 €
 - La commune a poursuivi son désendettement d'environ 261 000 € en 2022, la dette par habitant s'établit désormais à 595 € soit en dessous de la moyenne départementale. Les intérêts de la dette passent de 43 002 € en 2022 à 40 768 € en 2023.
 - La capacité de désendettement de la commune qui est le rapport entre l'encours de la dette et la CAF brute est désormais inférieure à 5 ans alors qu'elle était de 12 ans en 2021.
 - Les charges de personnel devraient augmenter légèrement en 2023, notamment en raison du recrutement de deux policiers municipaux.
 - Le virement vers la section d'investissement devrait dépasser 1 000 000 €, dans l'attente de la réception de l'état 1259.
 - Il est à noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, la comptabilité de la commune utilisera la procédure M57, de ce fait les dépenses imprévues sont supprimées et remplacées par la notion de fongibilité.
 - Pour rentrer dans les détails du chapitre 011, nous avons prévu en 2023 une augmentation substantielle des dépenses d'électricité (200 000 €) et d'alimentation en raison du contexte géopolitique et de la forte inflation du prix des matières premières.
 - En revanche, les frais de télécommunications devraient être réduits sensiblement grâce à l'intervention de la société AITEC

- La réévaluation du taux de la taxe foncière sur le bâti, cumulée à l'augmentation des bases ont entraîné en 2022 une augmentation des recettes fiscales de plus de 250 000 €. Cette tendance devrait se poursuivre puisque l'État a déjà acté une augmentation de la valeur locative des biens de 7,1 %.

- La commune suite au recensement effectué en février 2022 voit sa population officielle atteindre quasiment 4000 habitants.

- Nous regrettons que le montant des attributions de compensation reste inchangé en raison de la non-convocation depuis 3 ans de la C.L.E.C.T

- Nous avons constaté d'autre part une forte augmentation en 2022 du montant de la taxe additionnelle des droits de mutation porté à 225 000 €

Il faut poursuivre en 2023 la gestion minutieuse du fonctionnement de la commune.

Michel REZK demande si la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est toujours redevable. Jean-Luc ANTONINI répond par l'affirmative.

B) Section d'investissement

Jean-Luc ANTONINI précise qu'il s'agit des dépenses et recettes qui impactent directement le patrimoine de la commune. Les principales recettes sont détaillées ci-dessous :

- 450 000 € pour la cession de la parcelle E 593 chemin du Charron
- 162 367 € pour la première partie de la PVR Intersport/Chaussea
- 117 000 € de FCTVA
- 140 000 € de taxe d'aménagement

Pour ce qui concerne les dépenses ainsi que les subventions afférentes, Monsieur ANTONINI procède à l'exposé suivant :

- Rénovation des portes de l'église 26 580 € pour 12 335 € de subvention du Département
- Changement du chauffage de la salle des sports 66 000 € pour des subventions inconnues à ce jour
- Rénovation du chemin du Grand Pinée, des Crotons, de Mayan et électrification rond-point Agora s'élevant à 252 000 € pour 150 000 € de subvention du Département
- Parking centre village : 450 000 € de travaux + 60 000 € acquisition pour environ 275 000 € de subventions diverses
- Nouveau groupe scolaire : environ 500 000 € en l'état actuel d'avancée du projet

- Aménagement ancien jeu de boules : 20 000 € pour 15 000 € d'aide de La Région
- Travaux inondabilité Maures /Saint Cézaire dossier de subvention déposé auprès des services de l'État pour plus de 300 000 €. Cet investissement ne sera réalisé qu'en cas d'obtention des subventions sollicitées.

Sandrine BUIRON demande si des travaux seront effectués pour améliorer la desserte de la zone du plan de la Grande Vigne.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une inconnue à ce jour compte tenu du contexte.

Pascal MONTLAHUC souhaite avoir des précisions sur le futur parking du centre village. Jean-Luc ANTONINI indique que le MAPA de travaux va être lancé pour une quarantaine de places de stationnement.

En conclusion, Jean-Luc ANTONINI indique que la capacité d'autofinancement nette redevient positive et la capacité de désendettement de la commune est désormais inférieure à 5 ans. Il faut poursuivre l'effort de redressement en 2023.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

3/ Subvention exceptionnelle à l'association Le Convoi de la Liberté

Monsieur le Maire propose au conseil de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association « Le Convoi de la Liberté » qui participe activement aux différentes cérémonies patriotiques.

Adopté à l'unanimité

4/ Maintien de la gratuité du service public du transport scolaire pour les familles

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de maintenir la gratuité pour les familles, du service public du transport scolaire et de rembourser les sommes avancées à La Région par une dernière famille qui en a fait la demande.

Adopté à l'unanimité

5/ Régularisation de deux factures d'eau antérieures au transfert de compétences à la communauté de Communes

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de procéder à un remboursement et à l'émission d'un titre de recettes concernant deux usagers dont les compteurs d'eau avaient été inversés, antérieurement au pacte de transfert.

Adopté à l'unanimité

6/ Dénomination d'une voie privée

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la dénomination des voies est de la compétence de la commune. Dans le cadre de l'adressage, et dans l'objectif de pouvoir géolocaliser toutes les habitations, il propose de dénommer la voie située au droit du 189 chemin de Dayan « impasse Enzo Melchiorre ». Pascal MONTLAHUC indique avoir reçu de nombreux remerciements d'administrés pour le travail fourni au titre de l'adressage.

Adopté à l'unanimité

7/ Signature d'une convention avec le Centre de gestion du Var

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de signer, comme chaque année, avec le centre de gestion du Var une convention pour l'organisation des examens psychotechniques des adjoints techniques territoriaux.

Adopté à l'unanimité

8/ Signature d'une convention tripartite de mise à disposition de matériaux naturels rocheux et de leur compactage pour l'opérationnalité des bandes de roulement et des aires d'aménagement et d'ouvrages de DFCI

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il convient de signer une convention tripartite avec la C.C.P.F, la SAS Didier Pugnères ou la SARL Valterra afin d'améliorer les bandes de roulement DFCI. Il ajoute que ces travaux ne coûteront rien à la Commune.

Adopté à l'unanimité

9/ Signature d'un avenant à la convention communale de coordination de la police municipale de Callian et des forces de sécurité de l'Etat

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'ajouter un avenant à la convention communale de coordination de la police municipale de Callian et des forces de sécurité de l'Etat prenant en compte le fait qu'à compter du 1^{er} avril 2023, trois policiers municipaux seront armés.

Céline PELLISSIER demande si le service de la police de l'environnement sera maintenu. Monsieur le Maire répond par l'affirmative car il s'agit d'un service très important pour la commune.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- A) Monsieur le Maire apporte des précisions sur la gestion de l'urbanisme du fait de la pénurie d'eau. Tout en confirmant le signal communautaire d'une nécessaire pause de l'urbanisme, il nuance l'idée un peu trop sensationnaliste d'un gel des permis, ne serait-ce que du fait du nombre de « droits acquis », et de la sécurité juridique des décisions à venir. Il ajoute que le SCOT du pays de Fayence, en préparation, envisage une limitation de la croissance démographique sur les cinq prochaines années à 0,1 % par an. Il s'agit du temps nécessaire pour trouver d'autres ressources. En effet, les nappes phréatiques ne réagissent plus, de ce fait la situation du mois de mars est comparable à celle d'un début septembre.
Jean-Christophe CHAUTARD demande si le réseau d'eau de Callian est performant au regard des fuites. Monsieur le Maire précise que la commune de Callian se situe au troisième rang sur les 9 communes du territoire avec environ 80 % de rendement.
- B) Monsieur le Maire revient sur le projet Fontante en confirmant les annonces parues sur la fin du soutien politique de la commune à ce dossier, suite au revirement de la Région. Il insiste sur la nécessité d'une clarification juridique du dossier avant son inscription au conseil municipal.
- C) Michel REZK s'interroge sur la responsabilité de la commune ou de la CCPF en cas de refus de permis de construire basés uniquement sur la problématique de l'eau.
- D) Philippe VERCHER tient à remercier le conseil municipal pour le versement d'une subvention à l'association Le Convoi de la Liberté.
- E) Pascal MONTLAHUC demande si le lavoir de Gacherelle est en circuit fermé. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire



Secrétaire de séance

